

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU LUNDI 7 juin 2021**

*Date de convocation : 31 mai 2021*

*Date d'affichage : 14 juin 2021*

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le lundi 7 juin à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de CANISY, en séance publique.

***Etaient présents les conseillers municipaux suivants :***

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT Maire, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Christian HUBERT, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Michel BUOT, Madame Agnès HOPQUIN, Madame Nathalie FAGNEN, Monsieur Philippe FEUFEU, Monsieur David FLEURY, Monsieur Gildas BAUDRY, Monsieur Sébastien DUPARD, Madame Sophie GUITET, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Monsieur Soumaine ABDRAMAN DARBAYE, Madame Alicia DESSEULLES et Madame Céline SURVILLE

***Excusés :*** Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint (procuration à Michel BUOT), Madame Vanessa TALLON, Monsieur Mathieu VIARD, Monsieur François-Noël OSMOND, Madame Magali DOUCHIN.

***Absente :*** Madame Lydie OSMOND.

***Secrétaire de séance :*** Madame Marie-Pascale HOUBEN.

Le procès-verbal du 17 mai 2021 sera adopté à la prochaine séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2022
2. Evolution de l'organisation des activités au sein du secrétariat de mairie (emploi adjoint administratif territorial principal de 2de classe)
3. Ecole RPI St-Ebremond-St Martin, évolution de deux emplois : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (CDI droit public) et Adjoint technique territorial de 2de classe (CDI droit public)
4. Régime indemnitaire des agents : présentation du dispositif RIFSEEP en place et proposition d'évolution au niveau des groupes
5. Club de foot FC 3 Rivières : demande d'accompagnement pour l'entretien des locaux (vestiaires)
6. Questions diverses

En préalable au conseil, Monsieur le maire donne la parole à M. Leplé, habitant de la rue de la Pommeraie, qui souhaite attirer l'attention du conseil sur les problèmes de sécurité de cette rue où les véhicules, de plus en plus nombreux, circulent trop vite et, trop souvent, en sens interdit.

M. Leplé suggère au conseil d'utiliser l'outil réglementaire « Zone de rencontre », un marquage au sol et une circulation limitée dans cette zone à 20 km/H. Aucun riverain, tous interrogés, n'a manifesté

*Procès-verbal de séance de conseil municipal du 7 juin 2021*

d'opposition à la proposition. M le Maire remercie M Leplé pour son intervention. Une réponse lui sera communiquée après étude de cette demande.

#### **I - TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNEE 2022**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de procéder à la constitution des jurys d'assises de l'année 2022. L'arrêté préfectoral du 27/04/2021 portant répartition par canton et par commune du nombre des jurés d'assises de la liste annuelle du jury criminel prévoit pour le canton n°23 de Saint-Lô 2, 17 jurés, dont 9 jurés pour Saint-Lô 2 ; 2 jurés pour Bourgvallées ; 5 jurés pour les communes regroupées de Baudre, Carantilly, Dangy, La Barre de Semilly, La Luzerne, Le Mesnil Herman, Quibou, Sainte Suzanne Sur Vire, Saint Martin de Bonfossé, Soulles ; et 1 juré pour CANISY.

Un nombre de noms triple du nombre fixé dans l'arrêté préfectoral doit être tiré au sort, soit 3 personnes pour la commune de CANISY.

Le conseil municipal procède au tirage au sort des personnes qui constitueront la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises pour la commune de CANISY.

#### **II - EVOLUTION DE L'ORGANISATION DES ACTIVITES AU SEIN DU SECRETARIAT DE MAIRIE (EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2DE CLASSE)**

Afin d'assurer les missions administratives au sein de la mairie et après le départ à la retraite de madame Régine DUVAL, la commune a eu recours aux services du centre de gestion pour pourvoir un poste de remplacement sur une base de 21h d'abord, puis 28h. Pour des raisons diverses, il n'a pas été possible de poursuivre dans la durée les différents contrats temporaires des agents qui se sont succédés. La formule à temps partiel proposée freine à l'évidence les candidatures et nous devons faire face à un marché d'emploi tendu sur le secteur de St-Lo aggro. Il convient de faire évoluer nos emplois de la fonction publique au sein des communes (face aux grandes agglomérations par ex). Afin de rendre le poste plus attractif, mais aussi de faire face à la charge de travail administratif du secrétariat et d'y adjoindre des tâches nouvelles, comme la communication, le suivi et le recouvrement des loyers, l'archivage... il est proposé au conseil de recruter un agent administratif sur la base de 35 heures. La proposition d'organisation du secrétariat serait donc :

- . de faire progresser le poste d'adjoint administratif territorial de première classe (occupé actuellement par Madame Sabrina Fossey) vers un poste de rédactrice (catégorie B). Sa situation au sein de la mairie lui permet de prétendre à une promotion interne, qui se justifie pleinement eu égard à la diversité des tâches, à l'importance de la commune et aux états de service de l'intéressée.
- . D'embaucher un agent (H-F) administratif territoriale ou adjoint (H-F) administratif 2<sup>e</sup> classe (en fonction des candidatures) à temps plein.

Le conseil approuve cette proposition.

Un débat sur les méthodes de recrutement et la date d'ouverture du poste se développe.

M. Sylvain Lengronne demande si cet élargissement du temps de travail amènera à élargir le temps d'ouverture de la mairie au public. Pour l'instant, le maire répond que cela n'est pas envisagé.

M. Lengronne demande si la proposition d'évolution du poste de Sabrina Fossey se fera en même temps que l'installation de la nouvelle personne recrutée. Le maire répond que le dossier est à constituer et à déposer au centre de gestion dès que possible.

. M. Philippe Feufeu demande s'il est possible d'augmenter le salaire de Sabrina Fossey même si la proposition de progression est refusée. La réponse du maire est que cela est possible uniquement sous forme de prime.

. M. Gildas Baudry demande à quelle date l'embauche est prévue : en principe, pour le 1<sup>er</sup> septembre. Plusieurs conseillers suggèrent d'essayer d'accélérer l'embauche pour soulager la secrétaire qui depuis plusieurs mois doit faire face seule ou prendre du temps pour former des personnes qui, au final, ne restent pas.

Il est aussi suggéré d'avoir recours si besoin à un renfort en CDD pour une durée de 2 à 3 mois, en attendant.

### **III - ECOLE RPI ST-EBREMOND-ST MARTIN, EVOLUTION DE DEUX EMPLOIS : AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES (CDI DROIT PUBLIC) ET ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2DE CLASSE (CDI DROIT PUBLIC)**

Monsieur le maire explique que les deux emplois concernés sont situés à St Ebremond. Les personnes concernées bénéficient d'un statut particulier, c'est-à-dire un CDI de droit public. Les repositionner sur des emplois similaires de la fonction territoriale leur ferait perdre leur acquis au poste par ancienneté.

La proposition, dans un souci d'équité par rapport aux agents de Canisy historique effectuant des tâches similaires, est donc d'opérer un rattrapage salarial puis de caler leur évolution sur la grille de leurs collègues.

Les deux postes concernés sont :

- Adjoint technique territorial de 2<sup>de</sup> classe (CDI - article 3-3) pour une durée de 22h07 /35h Tps non complet
- Adjoint territorial spécialisé des écoles maternelles (CDI -article 3-3) pour une durée de 23h39 / 35h Tps non complet

Le conseil décide de réévaluer le niveau de rémunération de ces deux postes en tenant compte de leur ancienneté et du contexte de la création de la commune nouvelle en 2017. Les postes, au 1<sup>er</sup> juillet 2021, deviennent donc :

- Adjoint technique territorial de 2<sup>de</sup> classe (CDI - article 3-3) pour une durée de 22h07 /35h Tps non complet : Indice Majoré 338 - échelon 7
- Adjoint territorial spécialisé des écoles maternelles (CDI -article 3-3) pour une durée de 23h39 / 35h Tps non complet : Indice 346 échelon 5

Le conseil en décide à l'unanimité et autorise le Maire à signer les avenants aux contrats de travail des deux agents concernés par cette évolution avec date d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### **IV - REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS : PRESENTATION DU DISPOSITIF RIFSEEP EN PLACE ET PROPOSITION D'EVOLUTION AU NIVEAU DES GROUPES**

Monsieur le maire rappelle la règle et le fonctionnement du RIFSEEP, régime indemnitaire mis en place en 2017.

La prime attribuée aux agents est composée de deux parties. L'une (IFSE) est liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle.

L'autre (CIA) est un complément attribué en tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Des plafonds avaient été fixés pour ces deux catégories de primes lors de leur mise en place. Ils sont en dessous du plafond légal, ce qui laisse une marge d'évolution.

L'idée proposée est de revaloriser les primes de certains agents de façon à ce que chaque agent puisse avoir l'équivalent d'un 13<sup>e</sup> mois.

Un débat se développe sur la méthode à adopter pour atteindre cet objectif. Le conseil approuve à l'unanimité l'augmentation de l'IFCE, mais souhaite le maintien du principe de la CIA.

Avant de prendre une décision, une simulation va être établie pour permettre à tous d'atteindre le 13<sup>e</sup> mois dans le cadre de l'IFCE.

Pour l'instant, et concernant la part de la prime versée avec le salaire de juin, celle-ci sera établie sur sa base actuelle. Une régularisation sera faite sur le solde de la prime, en fin d'année.

#### **V – CLUB DE FOOT FC 3 RIVIERES : DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX (VESTIAIRES)**

Après la période difficile du COVID (école de foot arrêtée, animations pourvoyeuses de finances annulées), le président du club sollicite les communes de Canisy et Bourgvallées pour une aide concernant l'entretien des vestiaires dont le club a la charge.

Le club finance un poste salarié (Maxime) pour lequel il bénéficiait d'une aide de l'Etat qui disparaît prochainement, et un jeune en service civique pour le seconder. Pendant la période dont nous sortons à peine, les employés du club ont été mis en chômage partiel. Le budget annuel du club s'élève à 164 000 € (base 2019).

L'inquiétude du club concerne l'avenir de ces emplois qui sont indispensables notamment pour l'encadrement des jeunes de l'école de foot.

Monsieur le maire rappelle le cheminement de la vie du club depuis 2015, la période particulière depuis 2017, date de création de St-Lô Agglo, des pratiques de soutien ou d'aides de la part de St-Lô agglo qui tendent vers une harmonisation sur tout le territoire, gommant les particularités locales. Il propose aux conseillers de voir dans un premier temps comment le club s'est approprié ces changements, comment ça se passe éventuellement dans d'autres clubs, quels sont les réels besoins, et d'échanger avec l'ensemble des communes de l'ex communauté de communes.

Les conseillers sont invités à s'informer de leur côté pour permettre de recueillir un maximum d'informations.

#### **VI – QUESTIONS DIVERSES**

##### **. Fête et vide-grenier à St-Ebremond, le 13 juin 2021**

Le comité des fêtes de St Ebremond organise son vide grenier le 13 juin. Compte tenu des travaux en cours à la salle polyvalente, ce vide grenier se déroulera dans le bourg dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Le Père Burnel a informé M le Maire que la messe aura lieu ce même dimanche à St Ebremond ; Monsieur le Maire l'a assuré de sa présence.

##### **. Agenda**

18 juin : une cérémonie au monument aux morts de Canisy aura lieu à 18h pour commémorer l'appel du général de Gaulle. Les conseillers sont invités à y participer.

##### **. Demande d'une habitante**

M. Philippe Feufeu a été interpellé par une Canisyaise âgée qui souhaiterait que des toilettes soient construites près du cimetière : à étudier mais techniquement pas raccordable en l'état au tout à l'égout)

**. Vitrail à l'église de Canisy**

M. Michel Buot informe qu'un des vitraux de l'église de Canisy est en train de tomber. Des barrières ont été posées par mesure de sécurité mais il convient de faire intervenir un spécialiste rapidement. S'agissant d'un objet dangereux sur la voie publique, M. Sébastien Dupard suggère de faire appel aux pompiers pour sécuriser en attendant la réparation.

**. Salle de St Ebremond**

Messieurs Gérard Duval et Sylvain Lengronne ont rencontré le fournisseur des gradins. Il va devenir urgent de choisir le textile et la couleur des sièges.

Par ailleurs, il faut décider rapidement de la disposition du bloc de sièges rétractables. En fonction des possibilités techniques, M. Gérard Duval est mandaté pour demander l'élargissement à 120 sièges (au lieu de 96 demandés initialement) disposés en rangées un peu moins larges 15 sièges par rang au lieu de 16) pour éviter le débordement devant le panneau vitré donnant sur le hall d'accueil (soit deux rangées de sièges supplémentaires).

**. Groupement de commande de voirie :**

Le conseil autorise le Maire à signer le marché à bon de commande et toutes pièces se rapportant au dossier concernant ce marché avec les communes de St Martin de Bonfossé, Dangy, Quibou, Carantilly et CANISY - rappel : base annuelle mini 20 000 € - maxi 60 000€.

**. Lotissement de La Pérelle**

Monsieur le maire informe que le dernier lot vient d'être vendu.

**. Ordures ménagères**

M. Sylvain Lengronne informe le conseil que, ce mardi matin, il va suivre le circuit du camion poubelle avec un responsable du dossier à l'Agglo. L'objectif est de pointer les secteurs où le ramassage tel que prévu posera problème.

**. Achat matériel école**

Mme Maryvonne Lefrançois informe du renouvellement de deux tricycles et une draisienne à l'école maternelle. Les devis actuels font état d'un coût variant de 643 € à 908 € TTC.

**. Jeux de St Ebremond**

Après le constat de la dégradation d'un toboggan, le fournisseur a été contacté. Il accepte de prendre en charge la moitié du coût du remplacement (total de la facture : 1 600 €). Le conseil est d'accord pour participer à hauteur des 50% restants.

**. Aide au logement**

Mme Carau-Couvreur a été interrogée par M. Levallois, qui voulait savoir si la mairie peut apporter une aide en complément de celle de l'ANAH en matière de logement. Monsieur le maire précise qu'il

faut voir l'Agglo ou le service social de la CARSAT, s'il bénéficie d'un complément de retraite de cette caisse.

**. Décoration du mur extérieur de la salle de musique rue du stade.**

Des jeunes actuellement en Arts plastiques proposent de réaliser un dessin/une fresque sur le mur de la salle de musique. Monsieur le maire demande l'avis des conseillers. Ceux-ci ne sont pas opposés. L'achat de la peinture et les frais divers seraient pris en charge par la commune. Il est possible de voir une réalisation de ce groupe de jeunes au stade de Cerisy la Salle.

**. Désherbeur mécanique**

M. Michel Buot informe que le désherbeur mécanique acheté par la commune a finalement coûté 3 000 € au lieu des 3 600 € prévus.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.